

À la maison, dans l'environnement et au travail, vous êtes concernés !
Voici un premier niveau d'information sur ce risque émergent.

Qu'est-ce qu'un perturbateur endocrinien ?

Selon la définition de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) (2012) :

« Un perturbateur endocrinien est une substance ou un mélange de substances qui altère les fonctions du système endocrinien et, de ce fait, induit des effets néfastes dans un organisme intact, chez sa progéniture ou au sein de (sous)-populations ».

Ces substances chimiques sont d'origine naturelle ou artificielle et sont étrangères à l'organisme.

1. QUE SONT - ILS ? (*)

Perfluorés

Antiadhésifs, imperméabilisants, résistants aux fortes chaleurs, ...



Pesticides

Organochlorés, fongicides, herbicides, ...



Phtalates

Plastifiants



Bisphénols

Plastifiants, révélateurs d'impressions, ...

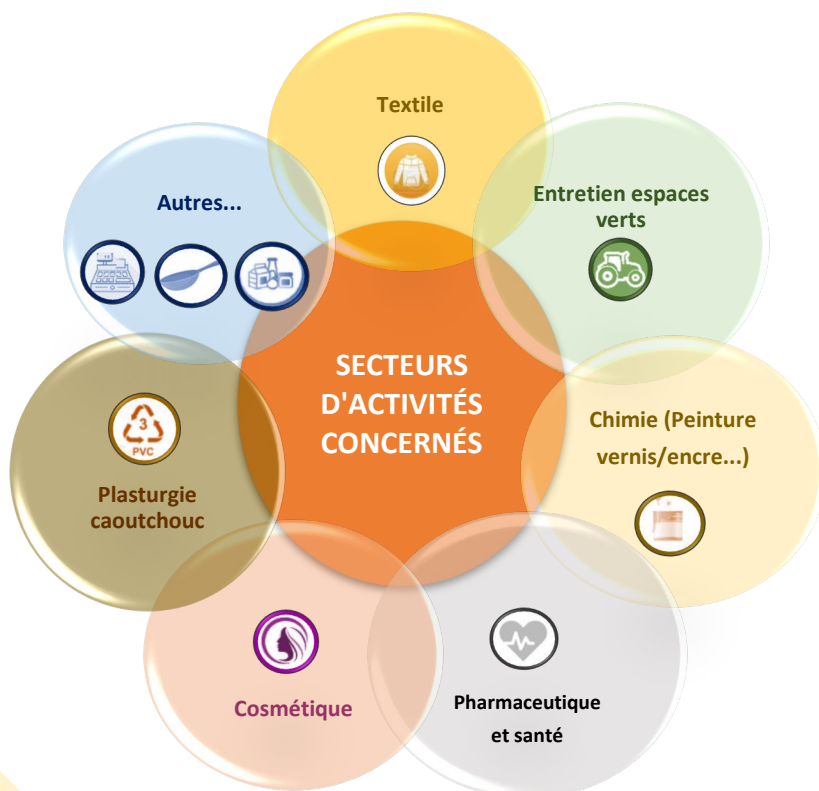


Parabènes

Conservateurs, ...



2. OÙ LES TROUVE-T-ON ? (*)



(*) Listes non exhaustives

3. EN MILIEU PROFESSIONNEL, QUELLES SONT LES SITUATIONS D'EXPOSITION ? (*)



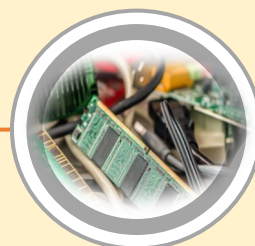
FABRICATION ET UTILISATION DE MATIÈRES 1^{ères}

Plastifiants, monomères solvants, ...



PRODUCTION ET MISE EN OEUVRE DE PRODUITS

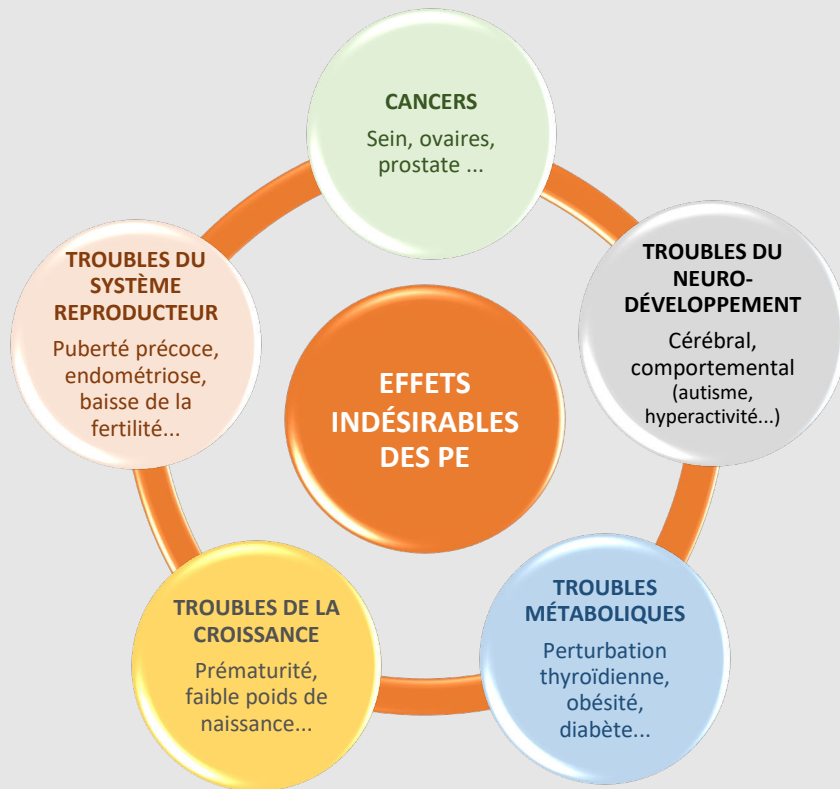
Peintures, colles, détergents, pesticides, ...



MANIPULATION DE DÉCHETS

Démantèlement d'anciens transformateurs électriques, ...

4. QUELS SONT LES EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTE ?



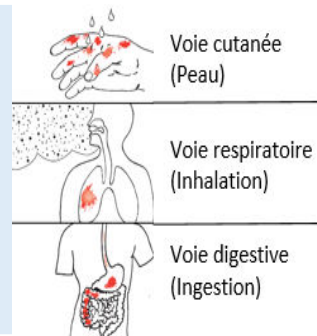
☞ L'effet des PE **n'est pas obligatoirement proportionnel** à la dose reçue

☞ **Risque d'effet « cocktail »** : l'association de plusieurs substances chimiques peut engendrer des effets plus néfastes sur la santé que ceux produits individuellement



5. QUELLES SONT LES VOIES D'EXPOSITION ?

- ☞ Par voie cutanée liée à la présence de produits sur la peau
- ☞ Par inhalation de fumées, de vapeurs ou d'aérosols
- ☞ Par ingestion, en portant les mains ou des objets contaminés à la bouche



6. COMMENT LES REPERER EN MILIEU PROFESSIONNEL ?

Sur les Fiches de Données de Sécurité (FDS) :

- **Aujourd'hui** : information sur la présence de PE rubriques 2, 3 ou 11
- **A compter du 1^{er} mai 2025** : les PE auront une mention spécifique
 - **EUH380** - Peut provoquer une perturbation endocrinienne chez l'être humain (PE avérés ou présumés)
 - **EUH381** - Susceptible de provoquer une perturbation endocrinienne chez l'être humain (PE suspects)

Être vigilant avec les substances reprotoxiques :

H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus
H361 - Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
H362 - Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel

Mais toutes ne sont pas nécessairement des PE !

7. QUELLE PREVENTION ADOPTER ?

⇒ Intégrer les PE dans une approche globale d'évaluation et de prévention des risques chimiques

⇒ Les considérer comme des **Cancérogènes, Mutagènes et Reprotoxiques (CMR)**

Éviter les risques (si possible en les supprimant)

Évaluer les risques et les combattre à la source

Remplacer par une substance moins dangereuse (substitution)

Objectif : réduire l'exposition des salariés à un niveau le plus bas possible

Privilégier les mesures de protection collective (ventilation et assainissement de l'air, encoffrement, mécanisation, ...)

Puis les mesures de protection individuelle (gants, protection respiratoire, ...)

Former et informer les salariés

(en particulier les femmes en âge de procréer et / ou ayant un projet de grossesse - Les encourager à prendre contact avec leur médecin du travail)



Inscrire et tracer cette démarche pendant 40 ans dans le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

8. QUEL SUIVI EN SANTE AU TRAVAIL POUR LES SALARIES EXPOSES ?

⇒ Vos salariés exposés à des PE **classés CMR catégorie 1A ou 1B** doivent être déclarés en Surveillance Individuelle Renforcée (SIR) sur votre espace connecté du SIST 79. Pour accéder à votre espace, cliquez sur ce bouton :

Espace adhérent

⇒ **Interdiction d'affecter ou de maintenir les femmes enceintes, allaitantes à des postes de travail les exposant aux PE toxiques pour la reproduction 1A/1B (H360, H361 ou H362)**
→ Retrait du poste conseillé pour les autres PE



Et pour finir, une synthèse en 4 min de ce qu'il faut retenir...



Pour aller plus loin : [Webinaire INRS. 25 novembre 2021](#)

Vous avez des questions, besoin d'être accompagné ou d'un avis sur de nouveaux produits ?

Contactez votre équipe médicale !

Rédacteur : groupe de travail PE